

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2017-193

PREFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2017

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2017-08-18-001 - 2017-48 Arrêté portant modification de la liste ses membres de la Commission de coordination des politiques publiques de santé (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2017-08-18-001

2017-48 Arrêté portant modification de la liste ses membres de la Commission de coordination des politiques publiques de santé



Arrêté portant modification de la liste des membres de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile Hauts-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-1, D.1432-1 à D.1432-5 et D.1432-12 à D.1432-14;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu la décision du 17 juillet 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 16 septembre 2016 portant création de la liste des membres de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de prévention et de la promotion de la santé, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1^{er} de l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 16 septembre 2016 susvisé est modifié comme suit :

- N'est plus membre du collège n°3 des représentants de l'Etat au titre du directeur régional de l'alimentation, agriculture et forêts (e) : Nadine CHEVASSUS (Titulaire)
- N'est plus membre du collège n°3 des représentants de l'Etat au titre du directeur départemental de la cohésion sociale du Nord (g) : Jean-Philippe GUILLOTON (Titulaire)

> Sont désignés au sein du collège n°4 des représentants des collectivités territoriales, au titre du conseil départemental de l'Aisne (b) :

Titulaire : Isabelle LETRILLART Suppléant 1 : Freddy GRZEZICZAK Suppléant 2 : Béatrice TENEUR

Est désigné au sein du collège n°5 des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé au titre du directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (a):

Suppléant 1: Frédéric LANGLOIS (en remplacement d'André-Marie LOOCK qui n'est plus membre de la commission)

N'est plus membre du collège n°5 des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé au titre du directeur d'organisme ou de service, mentionné à l'article R. 1434-12, représentant, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (b): Laetitia CECCHINI (Suppléant 1)

Article 2 — Les autres articles de l'arrêté du directeur général de l'ARS du 16 septembre 2016 susvisé restent inchangés.

Article 3 – La composition consolidée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de prévention et de la promotion de la santé, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile Hauts-de-France figure en annexe unique du présent arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 — La directrice de la prévention et de la promotion de la santé de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

1 8 AOUT 2017

Monique RICOMES

vajo et par délégation,

ANNEXE : Composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de prévention et de la promotion de la santé, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile Hauts-de-France

TITULAIRES	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 1	
1. La directrice générale de l'agence régionale de santé, président de la commission, ou son représentant			
2. Le représentant du préfet de région			
Cécile PARENT NUTTE			
3. Des représentants de l'Etat exerçant d santé	es compétences dans le domaine de la p	révention et de la promotion de la	
a) <u>Le recteur de région académique re</u>	eprésenté par :		
Maryse BURGER			
b) <u>Le directeur régional de la jeunesse</u>	e, des sports et de la cohésion sociale rep	<u>résenté par</u> :	
Jean-Christophe PINOT	Dr Aziz ALLAL		
c) <u>Le directeur régional des entreprise</u>	es, de la consommation, du travail et de l	'emploi représenté par :	
Cécile DELEMOTTE	Nabila AIT-ELDJOUDI		
d) <u>Le directeur régional de l'environne</u>	ement, de l'aménagement et du logemen	t représenté par :	
David TORRIN			
e) <u>Le directeur régional de l'alimentat</u>	cion, de l'agriculture et de la forêt représe	enté par :	
En cours de désignation			
f) <u>Le directeur interrégional de la pro</u>	tection judiciaire de la jeunesse représen	té par :	
Jean-Louis DORIBREUX	-		
g) <u>Le directeur départemental de la co</u>	ohésion sociale du Nord représenté par :		
En cours de désignation			
4. Des représentants des collectivités terr	itoriales :		
a) Deux conseillers régionaux :			
Nadège BOURGHELLE KOS	Caroline BOISARD VANNIER		

Monique RYO	Brigitte MAUROY	
		hacun des départements situés dans le ressort
territorial de la conférence régiona		TREEST GEST GEST TENESTED STEELS GESTS TO TESSOTE
Pour le conseil département	ental de l'Aisne	
isabelle LETRILLART	Freddy GRZEZICZAK	Béatrice TENEUR
Pour le conseil département	ental du Nord	
Marie-Annick DEZITTER	Jean-Pierre LEMOINE	Evelyne SYLVAIN
Pour le conseil département	ental de l'Oise	
Anaïs DHAMY	Brigitte WATELET	Stellina LISMONDE
Pour le conseil département	ental du Pas-de-Calais	
Nicole GRUSON	Odette DURIEZ	Florence WOZNY
Pour le conseil département	ental de la Somme	
Virginie CARON DECROIX	Marc DEWAELE	Jocelyne MARTIN
c) <u>Quatre représentants, au plu</u> communes de France :	s, des communes et groupements	de communes, désignés par l'Assemblée des
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
5. Représentants des organismes de s santé	écurité sociale, œuvrant dans le dom	naine de la prévention et de la promotion de la
	rance retraite et de la santé au travail	
Francis DEBLOCK	Frédéric LANGLOIS	Catherine CAULIEZ
b) <u>Le directeur d'organisme ou</u>	de service, mentionné à l'article R.	1434-12, représentant, au niveau régional, de
<u>chaque régime d'assurance malac</u> <u>maladie</u>	<u>lie dont la caisse nationale est memb</u>	re de l'Union nationale des caisses d'assurance
Claude GADY CHERRIER	En cours de désignation	Marie-Agnès DRECQ
c) <u>Le directeur de la caisse régior</u>	nale du régime social des indépendant	<u>'S</u>
Patrick DAVIGO	Jean-Luc DIDIER	Catherine HANTSON
d) <u>Le directeur de la caisse régior</u>	nale de la mutualité sociale agricole	
Dr Jean-Luc MICHEL	Denis TILAK	Maryse WURMSER MESUREUR